

Comparatif  
des primes COVID-19  
pour le secteur bancaire

---



# BNP PARIBAS

Obtient :

**400€** de prime Covid pour le personnel *présent physiquement sur le lieu de travail entre 3 et 10 jours durant la période de confinement.*

**800€** de prime Covid pour le personnel *présent physiquement sur le lieu de travail au de là de 10 jours durant la période de confinement.*

(éligibilité : jusqu'à 80.000 euros de revenus annuels)

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Obtient :

**500€** de prime Covid pour le personnel *présent physiquement sur le lieu de travail entre 10 et 19 jours durant la période de confinement.*

**750€** de prime Covid pour le personnel *présent physiquement sur le lieu de travail au de là de 19 jours durant la période de confinement.*

(éligibilité : jusqu'à 65.000 euros de revenus annuels)

# BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

Obtient :

Entre **300 - 1 000€** de prime Covid pour le personnel *des sites centraux présent physiquement en fonction de son temps de présence ou temps de télétravail.*

Entre **300 - 1 500€** de prime Covid pour le personnel *des agences présent physiquement en fonction de son temps de présence ou temps de télétravail.*

(éligibilité : jusqu'à 55.419 euros de revenus annuels)

# GROUPE CRÉDIT MUTUEL - CIC

Obtient :

**350€** de prime Covid pour *tous le personnel au prorata du temps de présence durant la période de confinement.*

**500€** pourront se rajouter à cette première prime, *à la main du manager pour récompenser les salariés particulièrement investis.*

# BANQUE POPULAIRE DU NORD

Obtient :

**7€** par jour télétravaillé entre le 16 mars et le 10 mai 2020

**11€** par jour travaillé sur site entre le 16 mars et le 10 mai 2020

Les primes peuvent aller de 0 à 418 €

(éligibilité : jusqu'à 55.419 euros de revenus annuels)

**POUR PLUS D'INFORMATIONS  
SNB/CFE-CGC**

Tél.: 01 48 10 10 50  
contact@snb-services.org